



LE CAMEROUN FACE A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL



Par Maximilienne C. Ngo MBE
Directrice Exécutive du REDHAC

Présentation du REDHAC



Bonjour, je m'appelle Maximilienne Ngo MBE. Directrice Exécutive du Réseau de Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale. C'est pour moi un honneur et un privilège d'être ici et de prendre la parole au nom des organisations de la société civile qui ont envoyé leur rapport alternatif.

Depuis 2010, je dirige le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale, en abrégé REDHAC. Ce réseau, créé en 2007, a pour mission de promouvoir l'espace civique et protéger les libertés fondamentales à travers l'Afrique Centrale en enquêtant sur les cas de violations des droits humains, en plaidant devant les mécanismes régionaux et internationaux des droits humains, en surveillant les processus démocratiques et en exigeant que les Etats de l'Afrique Centrale rendent des comptes. Le REDHAC travaille également pour la prévention et la résolution des conflits, la paix, la cohésion sociale et la réconciliation nationale.

CONTEXTE

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour mettre un accent sur quatre situations particulièrement graves auxquelles est confronté le Cameroun, situations qui se sont intensifiées depuis le précédent Examen Périodique Universel en 2018. Il s'agit des difficultés mettant en danger la vie des Défenseurs des Droits Humains, les représailles qu'ils subissent, les restrictions de l'espace civique, y compris le droit à la liberté d'expression, d'association, d'opinion, de réunion et les droits des journalistes .

Comme beaucoup d'entre vous le savent, depuis 2016, le Cameroun est en proie à un conflit sociopolitique entre le gouvernement et les séparatistes anglophones des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette crise a déjà causé plus de 6 000 morts et environ 600 000 déplacés internes. A cela s'ajoute la crise post-électorale de 2018 pour laquelle des dizaines de Camerounais sont encore en prison aujourd'hui. Ces crises humanitaires et politiques complexes ont également entraîné le rétrécissement de l'espace civique par l'intimidation, les arrestations arbitraires, la détention, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires.

Les femmes Défenseuses des Droits Humains, les jeunes filles, les personnes LGBTQ+ et celles qui travaillent sur les questions de genre sont confrontées à des risques importants : discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle, menaces et violences sexistes, exclusion, ciblage des membres de la famille et des proches, harcèlement sur le lieu de travail, campagnes de diffamation, surveillance bancaire, harcèlement et violence en ligne. En tant que mères et Femmes Défenseuses des Droits Humains, certaines sont contraintes de déplacer leurs familles pour protéger leur vie. J'en fais partie.

PROGRES ET DEFIS DEPUIS LE DERNIER CYCLE DE L'EPU

PROGRES ET DEFIS

1) Situation des Défenseurs de droits de l'Homme

Lors du dernier cycle en 2018 le Cameroun a reçu 4 recommandations portant sur les défenseurs de droits humains

2) Restriction de l'espace civique

Lors du précédent cycle le Cameroun a reçu 4 recommandations sur la liberté de la presse/journalistes. Concernant la liberté d'opinion et d'expression en 2018, le Cameroun a reçu 8 recommandations. Enfin en ce qui concerne la liberté d'association, le Cameroun a reçu 10 recommandations à ce sujet lors du 3^{ème} cycle.

Quelques Progrès: on peut noter

1. Un apaisement des rapports entre les organisations de la société civile, les DDH et les agents de police et de sécurité ainsi que certaines autorités administratives depuis 2022;
2. Une volonté politique (tolérance) du Gouvernement à laisser la société civile exercer certaines activités sans entraves.
3. La mise en place de la Commission de la Carte de Presse (1074 cartes de presse délivrées) et un appui institutionnel à la presse à capitaux privés d'une somme de 962 000 000 FCFA soit 1 466 559 Euros

Défis: Ils sont énormes, notamment

- 1) L'absence de loi protégeant des DDH en particulier les Femmes Défenseuses des Droits Humains, les jeunes filles, les personnes LGBTQ+ et celles qui travaillent sur les questions de genre confrontées à des discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle, menaces et violences sexistes, exclusion, ciblage des membres de la famille et des proches, harcèlement sur le lieu de travail, campagnes de diffamation, surveillance bancaire, harcèlement et violence en ligne.
- 2) L'absence d'une loi portant dépénalisation des délits de presse;
- 3) Vives préoccupation relatives aux interdictions des réunions publiques et même privées par les autorités administratives qui ont, de fait, transformé "le régime de déclaration" des réunions conformément à la loi N° 90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques, en "régime d'autorisation", interdictions prises sous le prétexte constant de "menaces de troubles à l'ordre public"

RECOMMANDATIONS:



Assurer la protection légale des Défenseurs en adoptant et promulguant la loi portant "Protection des Défenseurs des Droits Humains" dont une proposition est déposée au bureau du Sénat depuis le 17 novembre 2021 afin que les Défenseurs des Droits Humains sans discrimination, en particulier les Femmes Défenseuses soient en mesure de mener à bien leur travail sans crainte de représailles ou d'intimidations, à la fois en ligne et hors ligne, et garantir leur sécurité et leur bien-être.



Ouvrir l'espace civique en faisant du " régime de déclaration" de la loi N° 90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques une règle , et du "régime d'autorisation » une exception.



Enquêter systématiquement sur les menaces, les attaques, les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires et/ou sommaires, les représailles alléguées venant de tous acteurs étatiques et non étatiques, contre les journalistes et les Défenseurs des Droits Humains, condamner les coupables et assurer à ces derniers des réparations matérielles et psychologiques,



Adopter la loi relative à la dépenalisation des délits de presse afin de garantir la protection des journalistes.



Procéder à la libération des prisonniers d'opinion arrêtés lors des marches pacifiques du 22 septembre 2020 et assurer aux prévenus des régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest des procès équitables



Veiller à ce que tous les Camerounais aient un accès ouvert à une information libre et indépendante, garantir le droit à la liberté d'opinion, d'association et d'expression.



Mettre fin à l'utilisation du tribunal militaire contre les civils et réécrire la Loi n°2014-28 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 653 40 28 18/ 698 09 16 69

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info